

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2005 N°31 /
27 décembre 2005

1. délégation de signature

P2

- protocole d'accord opérationnel

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la mission administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

DÉCISION DU 26 DÉCEMBRE 2005 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le président de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France

Vu la délibération du conseil d'administration du 5 octobre 2005 relative au protocole d'échanges fonciers entre Voies navigables de France et la société d'économie mixte Lyon Confluence pour l'aménagement de l'ancien port Rambaud à Lyon, et notamment son article 2 autorisant le président à signer tous actes découlant de ce protocole en vue de sa mise en oeuvre.

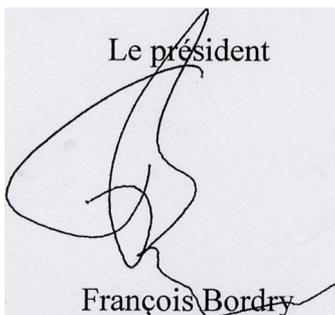
DÉCIDE

Article 1^{er}: Délégation est donnée à M. Patrick Lambert, directeur général par intérim, à l'effet de signer, au nom du président, tous actes relatifs à l'échange foncier découlant du protocole d'accord opérationnel régularisé par acte sous seings privés en date du 9 novembre 2005.

Article 2 : La présente décision sera publiée bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le 26 décembre 2005

Le président



François Bordry

175 rue Ludovic
Boutleux,
boite postale 820,
62408 Béthune
cedex
téléphone
03 21 63 24 05
télécopie
03 21 63 24 81
www.vnf.fr
décembre 2005